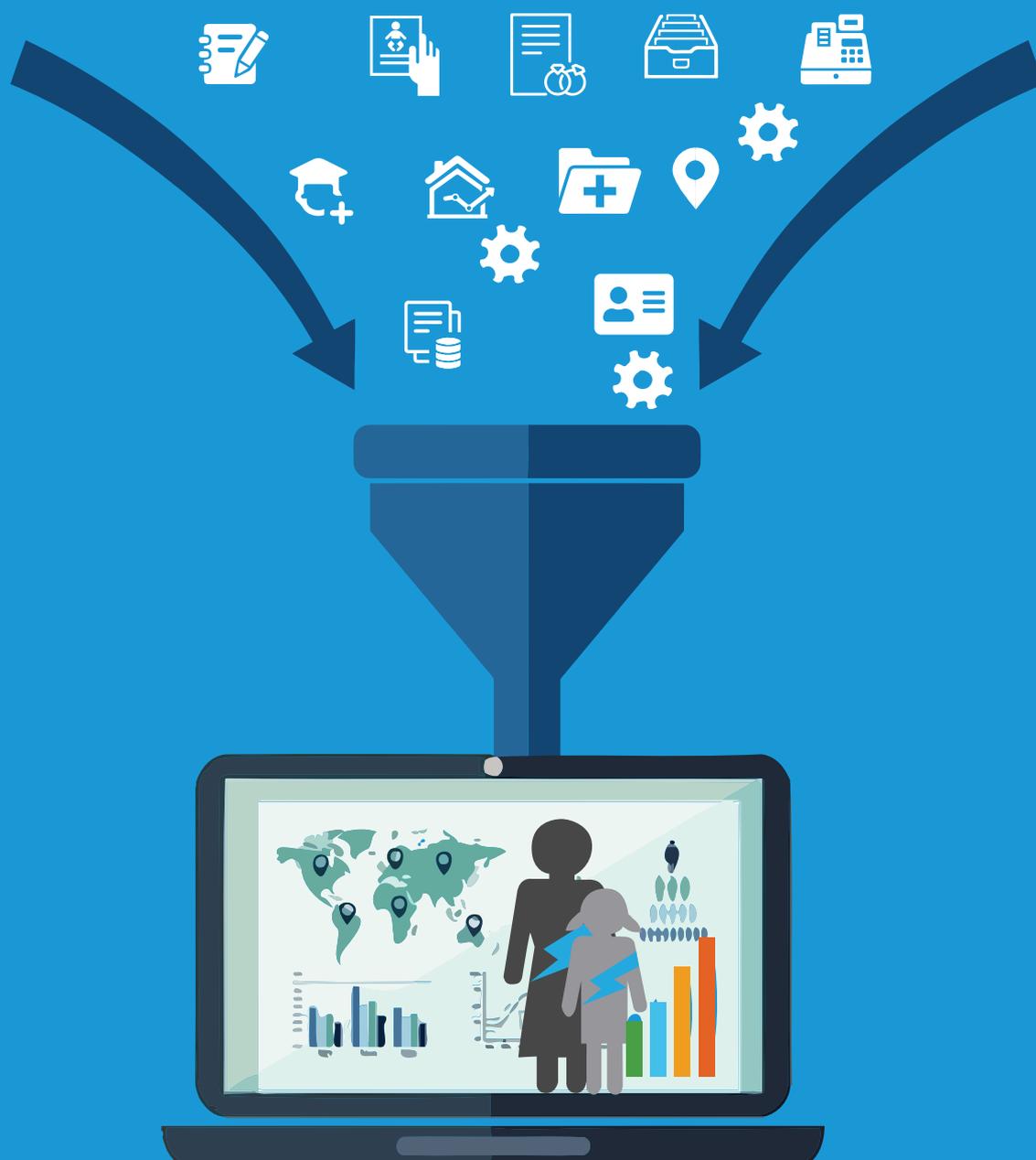


# Etude Pilote de la Disponibilit  des Donn es Administrative sur le Cadre Conceptuel Relatif la Statistique de Femicide



R PUBLIQUE  
DE DJIBOUTI





# Etude Pilote de la Disponibilit  des Donn es Administrative sur le Cadre Conceptuel Relatif la Statistique de Femicide



R PUBLIQUE  
DE DJIBOUTI





# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>6</b>
<b>SECTION 1: INTRODUCTION, DEFINITIONS ET OBJECTIFS DE L'ETUDE</b>	<b>7</b>
1.2 Définition statistique des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides)	8
1.3 Cadre statistique sur la féminicide	8
1.4 Objectives d'Etude Pilote	8
1.5 Structure of the report	9
<b>SECTION 2: SITUATION SUR L'EGALITE DES SEXES ET LA VBG</b>	<b>10</b>
2.1 Contexte égalité de genre et VBG à Djibouti	10
2.2 Le rôle des statistiques dans la communication des engagements internationaux et nationaux	11
<b>SECTION 3: METHODOLOGIE</b>	<b>13</b>
3.1 Méthodologie de l'étude	13
<b>SECTION 4: CADRE STATISTIQUE SUR LES FEMINICIDES POUR LES ANNEES 2019 A 2022, à DJIBOUTI</b>	<b>14</b>
4.2 Violences physiques conjugales vis-à-vis des femmes	15
4.2 Blessures dues aux violences physiques du dernier mari/partenaire	17
4.3 la cellule d'écoute de l'information et de l'orientation des violences a Djibouti	17
4.4 Protocole de Référence National sur la Violence Basée sur le Genre (VBG)	18
<b>SECTION 5: CADRE STATISTIQUE SUR LE FEMINICIDE (L'ANALYSE DE LA DISPONIBILITE DES DONNEES VIOLENCE/FEMINICIDE) À DJIBOUTI</b>	<b>21</b>
<b>SECTION 6: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION</b>	<b>23</b>
6.1 Conclusions	23
6.2 Recommendations	23

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La violence à l'égard des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue ; elle trouve son origine dans l'inégalité et la discrimination entre les sexes, les rapports de force inégaux et les normes sociales néfastes. À l'échelle mondiale, environ une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie de la part d'un partenaire intime ou d'une autre personne.

Le meurtre de femmes et de filles lié au genre est la manifestation la plus brutale et la plus extrême de cette violence. Selon les conclusions de ce rapport, environ 45 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées en 2021 par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. Cela signifie que, toutes les heures, plus de cinq femmes ou filles sont tuées par un membre de leur propre famille. Si ces chiffres sont alarmants, le nombre véritable de féminicides pourrait être bien plus élevé.

Une action concertée est nécessaire en vue d'améliorer la collecte d'informations et de renforcer les réponses aux meurtres liés au genre et aux autres formes de violences fondées sur le genre contre les femmes et les filles. Cependant, il est nécessaire de comprendre la disponibilité des données et d'identifier les institutions qui collectent des informations sur le féminicide. C'est dans le souci de trouver et d'améliorer des données, à travers le consultant national attaché à l'institut de la statistique de Djibouti, a décidé de conduire cette étude, avec l'appui technique et financière de l'ONU FEMME, et dont les résultats permettront de mieux identifier et comprendre le cadre de la statistique de la féminicide.

L'objectif global de l'étude pilote est de donner une vue cadre statistique (framework), y compris le contexte, les structures institutionnelles lié au féminicide.

# SECTION 1: INTRODUCTION, DEFINITIONS ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente section décrit la définition statistique des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides), les objectifs, les méthodologies et les résultats de l'étude sur le féminicide menée dans le pays Djibouti.

## 1.1 Introduction

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 18 décembre 2013 la résolution 68/191 : Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles. Les membres de l'Assemblée générale ont exprimé leur profonde préoccupation concernant le meurtre sexiste violent de femmes et de filles à l'échelle mondiale, tout en reconnaissant les efforts déployés pour s'attaquer à cette forme de violence dans différentes régions, notamment dans des pays où la notion de fémicide ou féminicide a été intégrée dans la législation.

L'élimination de la violence contre les femmes est un engagement clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les États membres se sont engagés à œuvrer pour que le monde soit un endroit «où l'égalité des sexes soit une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation aient été levés»<sup>1</sup>. Le programme à l'horizon 2030 a noté que «La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances»<sup>2</sup>

La violence à l'égard des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue ; elle trouve son origine dans l'inégalité et la discrimination entre les sexes, les rapports de force inégaux et les normes sociales néfastes. À l'échelle mondiale, environ une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie de la part d'un partenaire intime ou d'une autre personne.<sup>1</sup> Le meurtre de femmes et de filles lié au genre est la manifestation la plus brutale et la plus extrême de cette violence. Selon les conclusions de ce rapport, environ 45 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées en 2021 par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. Cela signifie que, toutes les heures, plus de cinq femmes ou filles sont tuées par un membre de leur propre famille. Si ces chiffres sont alarmants, le nombre véritable de féminicides pourrait être bien plus élevé (ONU FEMMME, 2021).

Les meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides) sont la manifestation la plus extrême et la plus brutale de la violence contre les femmes et ils touchent toutes les régions et tous les pays du monde.

L'initiative « Making Every Woman and Girl count ». ONU Femmes a mis en place une initiative mondiale "Making Every Woman and Girl count" sur les statistiques de genre en réponse aux besoins croissants en informations statistiques notamment pour renseigner les ODD, pour soutenir le plaidoyer et la mobilisation internationale autour des questions sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

## 1.2 Définition statistique des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides)

Le féminicide, défini comme le meurtre intentionnel de femmes en raison de leur genre, représente l'une des formes les plus extrêmes et tragiques de la violence basée sur le genre. Ce phénomène, bien que reconnu à l'échelle mondiale, varie en nature et en fréquence selon les contextes culturels, sociaux et économiques.

La féminicide est le meurtre (Killing) d'une femme en raison de son appartenance au sexe féminin, est un problème mondial. Selon les toutes dernières estimations de l'ONU, 50.000 femmes et jeunes filles sont tuées chaque année dans le cadre de relations intimes ou par d'autres proches, soit 137 décès par jour dans le monde entier. Les féminicides ne sont pas des homicides comme les autres. Ils émanent des logiques sexistes omniprésentes dans la société, jusque dans l'intimité des couples et des foyers. Trop souvent invisibilisés et considérés comme des « drames » relevant de la sphère privée, ces crimes s'inscrivent pourtant dans un continuum des violences faites aux femmes.

La collecte des données et de la production de statistiques des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides) sont définis comme les homicides intentionnels de victimes féminines commis par des partenaires intimes, par d'autres membres de la famille et par d'autres auteurs connus ou inconnus avec certains modes opératoires ou dans des contextes spécifiques indiquant des motivations liées au genre (ONU femme et l'ONU DC).

Les meurtres liés au genre sont motivés par des facteurs sous-jacents tels que l'idéologie des droits et des privilèges des hommes par rapport aux femmes, les normes sociales relatives à la masculinité, le besoin d'affirmer le contrôle ou le pouvoir masculin, de faire respecter les rôles de genre, ou de prévenir, décourager ou punir ce qui est considéré comme un comportement féminin

## 1.3 Cadre statistique sur la féminicide

Le cadre conceptuel est transformé en cadre statistique à des fins de recueil/d'enregistrement des données et de production de statistiques sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides). Le cadre statistique se compose de quatre blocs principaux Statistiques:



## 1.4 Objectives d'Etude Pilote

En général, cet étude pilote a visé à mettre en œuvre le nouveau cadre statistique (framework) dans le pays afin de collecter des informations, méthodologiques et identifier les défis auxquels ils sont confrontés tout au long de sa mise en œuvre. Les informations recueillies seront utilisées pour fournir des orientations générales et une formation à d'autres évaluations afin de les aider à mettre en œuvre le cadre visant à produire des données pertinentes sur la fémicides/féminicides. Ainsi, la possibilité d'améliorer les mécanismes de coordination statistique entre l'institut statistique national et toutes les parties prenantes concernées.

## Objective Spécial:

- a. Map (identifier) les institutions responsables de la collecte de données sur les féminicides/féminicides dans le pays.
- b. Disponibilité et comparabilité des données qui identifient les différents critères pour que la violence d'une femme ou d'une fille soit considéré comme un fémicide ;
- c. Défis existants des statistiques et solutions possibles en ce qui concerne les blocs de données pour la collecte de variables désagrégées ;
- d. Savoir besoins des institutions et fournir une assistance technique et une formation selon les besoins des pays participants au projet pilote
- e. Générer le cadre des statistiques sur les féminicides pour les années du 2019 à 2022, Djibouti.

## 1.5 Structure of the report

Ce rapport comporte cinq parties. La première porte sur l'introduction, définitions et objectifs de l'étude, la deuxième porte sur situation sur l'égalité des sexes et la VBG, troisième sur l'approche méthodologie, quatrième sur le cadre statistique sur la femicide pour les années 2019 à 2022, à Djibouti, cinquième sur l'analyse de la disponibilité des données violence/femicide à Djibouti et sixième la conclusion et recommandations.

## SECTION 2: SITUATION SUR L'EGALITE DES SEXES ET LA VBG

L'égalité de genre est encore loin d'être une réalité pour de nombreuses femmes et filles à travers le monde. Les cadres juridiques internationaux et régionaux offrent les outils nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, Strasbourg. La violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles continue de se manifester à des niveaux alarmants dans le monde entier. Elle ne s'arrête pour la journée internationale des femmes, nation unies droits de l'homme, Genève (8 mars 2022).

### 2.1 Contexte égalité de genre et VBG à Djibouti

#### 2.1.1 Statistiques contextuelles clés

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2009 chiffrait la population totale à 818 159 habitants. Elle était composée de 62,1% de population ordinaire sédentaire, de 19,7% de population nomade et 18,2% de population particulière. Sur les 818 159 habitants que comptait la population totale résidente Djiboutienne, les hommes représentaient 53,8% et les femmes 46,2%. Mais en dehors de la population particulière, la population ordinaire résidente était composée de 49,3% d'hommes et de 50,7% de femmes. Une projection de la population réalisée en 2018 par l'INSD avec l'appui technique du FNUAP a estimé la population totale à 976 105 habitants en 2019.

En 2017, au niveau national l'incidence de la pauvreté extrême était de 21,1% et celle de la pauvreté globale était de 35,8%. En dehors de Djibouti ville, la capitale, les incidences de la pauvreté étaient élevées dans le reste du pays : 45,0% pour la pauvreté extrême et 59,8% pour la pauvreté globale. Pour Djibouti

ville, ces chiffres étaient respectivement de 13,6% et de 28,2%. L'indice de Gini était à un niveau relativement élevé de 42%, ce qui reflète une certaine inégalité dans la répartition des ressources du pays<sup>3</sup>.

En 2015, les Chefs d'Etat au niveau mondial, ont adopté l'Agenda 2030 sur le développement durable et inclusif, lequel instrument a consacré la mise en place des Objectifs du Développement Durable (ODD) dont l'objectif 5 est dévolu à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économiques de la femme.

#### 2.1.2 Cadres normatifs de genre international et régional

En matière de Genre, la République de Djibouti a ratifié l'ensemble des Conventions internationales relatives aux droits de l'homme notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEFCEDAW) en 1983, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) en 1994. Au niveau continental, Djibouti est signataire du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique ainsi, qu'entre autres, la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis l'adoption de la plateforme d'actions de Beijing en 1995, Le Djibouti adhère à la définition des Violences Basées sur le Genre (VBG) adoptée par les Nations Unies, à savoir toute violence qui s'exerce sur une femme et la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus a constitué.

### 2.1.3 Cadres normatifs de genre national

A loi portant code de la famille (2002)<sup>8</sup> qui définit les règles, les droits et les obligations des époux et des enfants durant le mariage, lors du divorce et de la séparation des conjoints. Ce code consacre le droit des femmes, rompt avec les pratiques de la répudiation, interdit le mariage mineurs (moins de 18 ans) et préconise l'égalité entre l'homme et la femme dans certaines de ses dispositions ;

En 2006, un document de Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision a été élaboré ; - la mise en place en 2007 d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation (CEIO) pour la dénonciation des violences faites surtout aux femmes. La CEIO qui comprend une section sociale, une section juridique et une section santé aide les victimes de violences en les informant sur leurs droits fondamentaux et en les orientant vers les institutions et services appropriés avec une facilitation d'accès aux instances judiciaires ; - la loi relative à la violence contre les femmes notamment les Mutilations Génitales Féminines (2009). Cette loi complète les dispositions de l'article 333 du code pénal de 1995 relatives aux MGF en donnant, d'une part, une définition juridique à l'expression «mutilations génitales féminines» et en préconisant, d'autre part, des sanctions pénales contre les auteurs et les complices d'actes de MGF. Elle écourte en outre de 5 à 3 ans la durée d'existence d'une association voulant se constituer partie civile dans des affaires de MGF ou d'agressions sexuelles si ses statuts le permettent.

La loi portant Code de Protection Juridique des Mineurs qui a pour objet la protection et la promotion des droits de l'enfant<sup>10</sup> (fille et garçon) (2015). Le guide juridique sur les violences fondées sur le genre y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF), destiné aux officiers de Police Judiciaire.

## 2.2 Le rôle des statistiques dans la communication des engagements internationaux et nationaux

A Djibouti, le taux de prévalence de MGF au niveau national est 70,7%, tous âges considérés. Ce taux de prévalence est en baisse de près de 8 points de pourcentage par rapport à celle de 2012 qui était de 78,4% selon la dernière enquête en 2012.

En 2019, une enquête nationale sur les violences faites aux femmes (EVFF) a été réalisée avec un focus sur les MGF. Il s'agissait de la première enquête spécifique qui couvrait tous les aspects des violences faites aux femmes contrairement aux précédentes enquêtes PAPFAM qui n'intégraient que les mutilations génitales et l'opinion des femmes sur les violences.

Il y a cependant lieu de remarquer que la diminution du taux de prévalence est observée uniquement dans le milieu urbain où elle est passée de 78,5% à 69,1% entre 2012 et 2019 selon résultat de l'enquête sur VBG en 2019.

La statistique est un outil qui permettra aux pays de développer une approche standardisée pour mesurer les féminicides/féminicides au-delà des limitations existantes. Il peut être utilisé par les États membres pour collecter, analyser et diffuser des données sur différentes formes de violence liés au genre et mettre fin et renforcer l'accès à l'information.

Actuellement la feuille de route du Gouvernement en matière de renforcement des statistiques du genre en collaboration avec les ministères concerne tel que la Femme et de la Famille met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'intégration de la Femme dans le processus du développement statistique national. Il participe à la cohésion du tissu social, et particulièrement de la cellule familiale. A ce titre, il conduit, conjointement avec le ministère de la Santé, la politique du Gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile, la sensibilisation

aux bonnes pratiques liées à la petite enfance. A Djibouti, le cadre statistique (les meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/ féminicides) dans le contexte inconnu.

Le cadre conceptuel cité plus haut est transformé en cadre statistique à des fins de recueil/d'enregistrement des données et de production de statistiques sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/ féminicides). Le cadre statistique se compose de trois blocs principaux de données définies au moyen d'une série de caractéristiques précises et objectives des homicides.

Dans le cadre de ses efforts globaux visant à améliorer la qualité et l'utilisation des données administratives sur femicide, un consultant national attache à l'institut de la statistique de Djibouti en collaborant avec organisation nation unie des femmes (ONU femmes)

a réalisé pour évaluer et voir la méthode de collecte et la disponibilité des données administratives sur les meurtres liés au genre. Des initiatives développées en matière de renforcement des statistiques du genre, de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre sont en lien avec les interventions ONU femmes.

Aujourd'hui, Djibouti est l'un des rares pays à disposer d'un système GBVIMS : un logiciel mondial créé pour harmoniser la collecte et l'exploitation des données sur la violence basée 15 sur le genre. L'initiative de digitalisation de l'outil GBVIMS contextualisé dans le cadre de la prise en charge à Djibouti permettra une gestion de données fiables et la production d'évidences sur les tendances nationales quant à l'évolution des formes et types de violences basées sur le genre à Djibouti.

## SECTION 3: METHODOLOGIE

### 3.1 Méthodologie de l'étude

Pour mener à bien cette étude sur le féminicide, elle a adopté une approche mixte combinant des méthodes quantitatives et données administrative afin d'obtenir une compréhension exhaustive et nuancée du phénomène. Pour conduire le processus, trois étapes ont été associées : la revue documentaire, la collecte des données et l'analyse des données. Le processus d'évaluation a été structuré autour des étapes clés : -

#### Revue documentaire :

Il s'est agi d'exploiter la documentation pertinente de la statistique de la violence (Document de projet, rapports d'études etc.) pour mieux cerner le champ de l'évaluation et avoir une plus grande maîtrise des domaines clés concernés cette étude, de conception, élaboration du questionnaire. En fin recevoir Project documents d'ONUFEMME.

#### Collecte des données

A Djibouti, les différentes institutions suivantes concernées les violences tel que:

- Union national des femmes djiboutiennes (UNFD)
- Police nationale
- Ministère de la femme et de la famille
- Ministère de la justice

Il s'agit des entretiens effectués auprès des institutions différentes qui collectent des données de la violence (Femincide), tel que la police, ministère de la justice, cellule d'écoute(UNFD), et en rendant une visite à chaque institution pour faire interview et remplir le questionnaire par. Les données ont été collectées à travers principalement les entretiens institutionnels approfondis.

### 3.2 Ce rapport comporte cinq parties.

La première porte sur le contexte et justification de l'étude, la deuxième porte sur l'approche méthodologique, la troisième, sur l'analyse des goulots d'étranglement dans le système d'enregistrement des naissances, la quatrième porte sur les leçons apprises des expériences antérieures en matière d'enregistrement des naissances, et la dernière sur les conclusion et recommandations

L'analyse des données a porté essentiellement sur la féminicide. Les données collectées ont fait l'objet d'une analyse suivant les critères de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence et de l'efficience. L'analyse a aussi permis montrer la disponibilité des données des violences faites aux femmes pour évaluer le niveau d'intégration des principes du genre dans la mise en œuvre du programme. Ainsi. Pour l'étude menée, la disponibilité des données ont été mesurées auprès différentes institutions.

## SECTION 4: CADRE STATISTIQUE SUR LES FEMINICIDES POUR LES ANNEES 2019 A 2022, à DJIBOUTI

Ce point est l'un d'objectif d'évaluation pilote. Donc, l'étude faisant l'objet de ce rapport est destinée à faire le point sur l'évolution de la situation statistique en République de Djibouti entre 2019 et 2022. Cette partie, Les données utilisées sont celles issues de dernière enquête nationale sur les violences faites aux femmes (EVFF) qui a été réalisées en en 2019 et elle a combiné l'analyse statistique secondaire des données d'enquêtes quantitatives nécessitant aux bases des données et l'exploitation des résultats d'une Djibouti- Enquête nationale sur les violences faites aux femmes -2019 pour les besoins de l'étude, afin de mieux interpréter les éventuelles évolutions observées à partir des données quantitatives. L'étude s'attache à appréhender et à mettre en exergue, à travers l'analyse statistique des données d'enquêtes 2019 (quantitatives) les changements significatifs intervenus dans les violences faites aux femmes (. Il s'est agi surtout de mener des analyses statistiques poussées nécessitant un retour aux bases des données et autres bases existent depuis en 2019.

A Djibouti, la situation femme est très patinant comme il y a eu beaucoup avancement surtout les statistiques des violences faites aux femmes 2019 et 2022.

En 2019, une enquête nationale sur les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes a été réalisé par l'institut de la statistique en collaboration avec le ministère de la femme et de la femme. L'objectif général de l'étude était d'évaluer l'évolution de la situation des violences faites aux femmes au sein de la société djiboutienne. Elle se justifie par le besoin de collecter et disposer d'informations et données fiables, actuelles, représentatives qui tiennent compte de la situation des femmes/filles sur l'ensemble du territoire national. Mais aussi, évaluer le réel impact de MGF sur la sante de la femme.

Plus spécifiquement l'étude a visé à :

- calculer le taux de prévalence de MGF en République de Djibouti; - répertorier et classer les principaux types de VFF existant à Djibouti;
- identifier les principales causes de la persistance des VFF et les conséquences de celles-ci sur la vie des victimes ;
- identifier les principaux auteurs des cas de VFF ;
- proposer aux autorités une série de recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant d'orienter les parties prenantes sur les actions prioritaires et les recadrages nécessaires pour redynamiser les différents mécanismes d'éradication des VFF

Selon les résultats de l'enquête de violence faite aux femmes et filles en 2019 :

Age officiel au mariage : En République de Djibouti, la loi n° 152/AN/02/4ème L portant code de la famille fixe l'âge au mariage à 18 ans, mais tolère les mariages à un âge inférieur selon l'esprit des articles qui suivants extraits de cette loi. Donc, l'enquête a relevé que L'âge moyen au premier mariage des femmes, calculé ici, avec la méthode arithmétique pondérée à partir de l'âge au premier mariage des non célibataires<sup>13</sup>, est 23,2 ans dans l'ensemble. Il est 23,5 ans en milieu urbain et 21,3 ans milieu rural.

Le taux de mariage précoce est 13,3% dans l'ensemble avec une différence significative entre le milieu urbain (10,3%) et le milieu rural (26,9%). Le taux de mariage des enfants de 10-14 ans est 3,3%. Ce qui présente 24,7% des mariages précoces. Le mariage des enfants de 10-14 ans représente 20,2% des mariages précoces dans le milieu urbain et 32,7% dans le milieu rural.

Mesure de la violence – formes de violences dans enquête 2019, les violences ont été mesurées auprès des femmes de 15-64 ans avec des taux de prévalence à travers trois formes de violences, à savoir:

1. La violence émotionnelle conjugale, en considérant tous les types de violences physiques, il s'avère que 7,6% des femmes célibataires et non célibataires, âgées de 15 à 64 ans, ont subi au moins un acte de violences
2. La violence physique conjugale, une proportion de 7,2% de femmes non célibataires a subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple. Elles sont 4,6% de femmes non célibataires à l'avoir subi au cours des 12 derniers mois
3. La violence sexuelle conjugale, 5,3% des femmes non célibataires ont subi au moins un acte de violences sexuelles de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple.
4. Violences émotionnelles : 9,4% des femmes non célibataires ont subi des violences émotionnelles au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire.
5. Contrôle exercé par le mari/partenaire : elles sont 31,0% de femmes non célibataires à avoir subi, au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire, au moins un acte de contrôle exercé par le mari/partenaire.

**Tableau 01: Age au premier mariage par milieu de résidence**

Age au 1er mariage	Urbain	Rural	Ensemble
10 - 14 ans (%)	2,1	8,8	3,3
15 - 17 ans (%)	8,2	18,1	10
18 ans et + (%)	89,7	73,2	86,7
Age moyen au 1er mariage (ans)	23,5	21,3	23,2
Age médian au 1er mariage (ans)	23	23,5	20

Source : Enquête VFF 2019, INSTAD

## 4.2 Violences physiques conjugales vis-à-vis des femmes

Comme il est déjà indiqué dans la page précédent, une proportion de 7,2% de femmes non célibataires a subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple. Elles sont 4,6% de femmes non célibataires à l'avoir subi au cours des 12 derniers mois (Tableau 8). Les actes de violences physiques ont été plus fréquemment commis en milieu rural qu'en milieu urbain.

En plus 2019, une étude a été réalisé par le ministère de la femme de la famille pour appréhender et à mettre en exergue, à travers l'analyse statistique des données d'enquêtes (quantitatives et qualitatives) et l'observation tendancielle des indicateurs et informations existantes, les changements significatifs intervenus dans le statut de la femme. Il s'est agi surtout de mener des analyses statistiques poussées nécessitant un retour aux bases des données. Une enquête qualitative a été diligentée pour expliquer les évolutions observées à partir des données quantitatives, savoir les opinions et les perceptions des femmes elles-mêmes et celles des hommes sur l'évolution de la situation et du statut de la femme, et pour mieux cerner leurs attentes.

Les domaines thématiques cardinaux suivants étaient particulièrement investigués :

- Éducation : alphabétisation des femmes, scolarisation des filles/adolescente, abandon des filles au cycle scolaire, formation professionnelle
- Santé : santé de la reproduction, santé maternelle, planning familial, maladie transmissible sexuellement
- Emploi : femme active, accès femmes au crédit banque, microcrédit,
- Prise de décision : représentation des femmes au Parlement, postes occupées par les femmes dans l'administration publique ou privée, les femmes chef du ménage, gouvernance au sein de la famille et de la

**Tableau 02 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence**

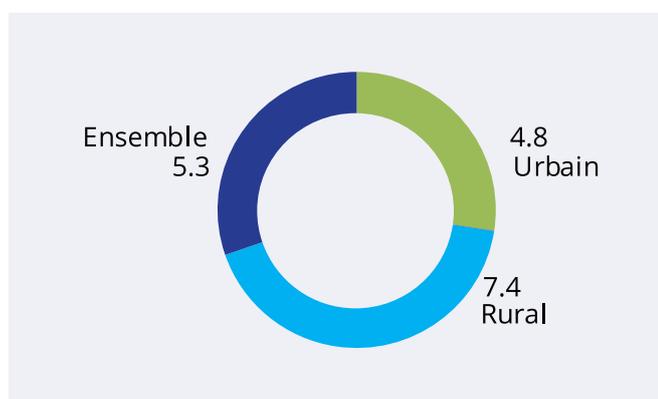
Milieu de résidence	A subi moins un acte de violence physique conjugale dans la vie de couple (%)	Effectifs des femmes concernées	A subi moins un acte de violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois (%)	Effectifs des femmes concernées
Urbain	7.6	287	3.9	149
Rural	9.2	79	7.6	66
Ensemble	7.9	366	4.6	215

Source : analyse d'Enquête VFF 2019, INSTAD

communauté.

- Social : mariage, violence conjugale, divorce, pauvreté, mutilation génitale féminine. Les analyses sont faites suivant deux principaux axes
- Analyse comparative de l'évolution de la situation de la femme et de celle de l'homme pour faire ressortir les progrès réalisés et les disparités liées au genre, les contraintes et les limites des législations, des politiques et des programmes.

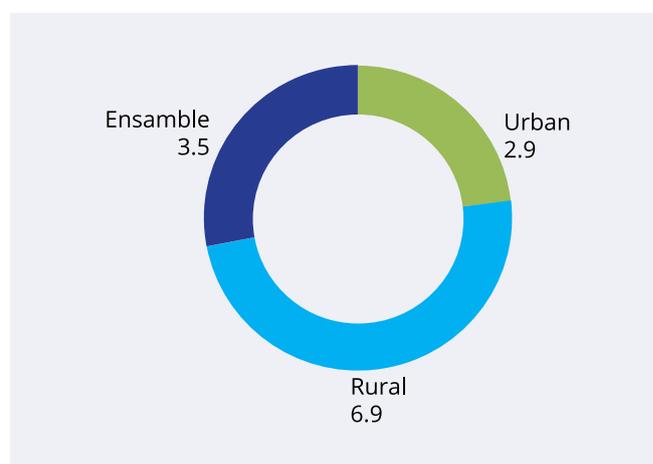
A subi moins un acte de violence sexuelle conjugale dans la vie de couple (%)



**Graphique 01: Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence sexuelle conjugale dans la vie de couple (%)**

Source : Djibouti- Enquête nationale sur les violences faites aux femmes -2019

Les femmes non célibataires ayant été victimes A subi moins un acte de violence sexuelle conjugale dans la vie représentent de 7,4% au niveau nationale.

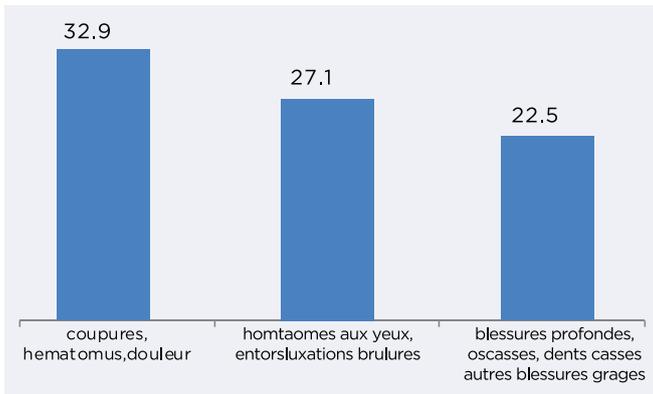


**Chart Pie 02 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence sexuelle de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence**

Source : Djibouti- Enquête nationale sur les violences faites aux femmes -2019

Les femmes ayant subi une telle violence au cours des 12 derniers mois, représentent 3,5%, respectivement 6,1% en milieu rural et 2.8% dans le milieu urbain. Tout comme pour les violences physiques conjugales, les violences sexuelles conjugales sont plus fréquentes en milieu rural qu'en milieu urbain ;

## 4.2 Blessures dues aux violences physiques du dernier mari/partenaire



**Figure 3: Pourcentage de femmes ayant subi des blessures parmi les femmes non célibataires Victimes de violences physiques conjugales**

Source : Djibouti- Enquête nationale sur les violences faites aux femmes -2019

Un pourcentage de 32,9% des femmes ont eu au moins une blessure physique (des coupures, des hématomes ou des douleurs) au cours des actes de violence de la part du dernier mari/partenaire ; 27,1% d'entre elles ont eu hématomes aux yeux, des entorses, des luxations ou des brûlures au cours de la vie de dé et 22,5 des blessures profondes, des os cassés, des dents cassées ou d'autres blessures graves.

### Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD)

L'UNFD est l'ONG locale principale fournissant une assistance et une protection aux femmes et aux filles vulnérables. L'UNFD a la charge de diverses activités.

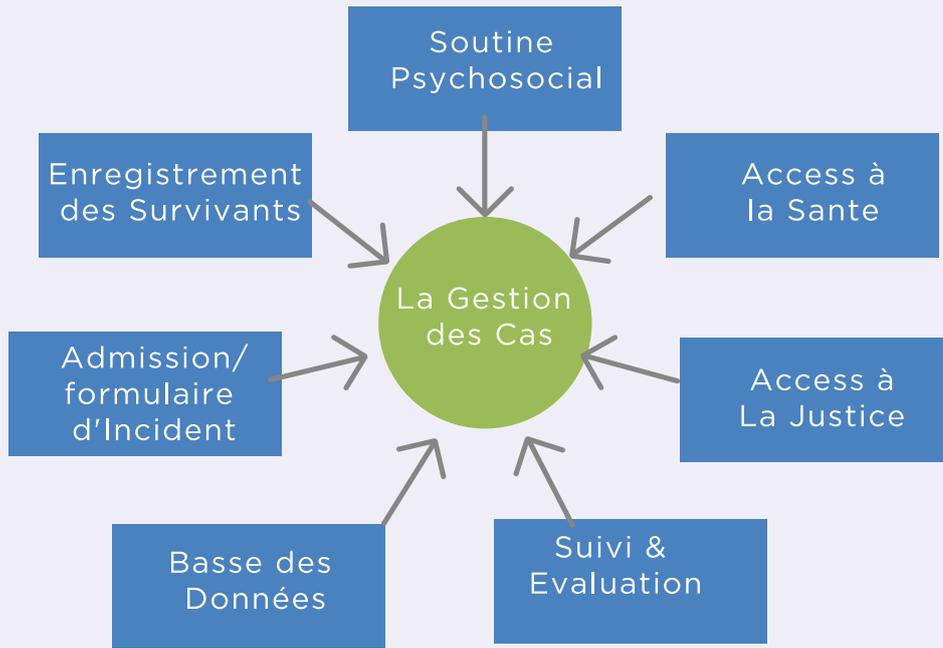
## 4.3 La cellule d'écoute de l'information et de l'orientation des violences a Djibouti

En ratifiant la CEDEF, sans réserve, le 02 décembre 1998, la République de Djibouti s'est donc engagée à œuvrer pleinement pour le respect, la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes dans le pays et surtout à éliminer toutes les formes de discrimination à leur égard, y compris leur protection contre toute forme de violence.

Dans ce cadre, une cellule d'écoute, d'Information et d'Orientation des filles et des femmes victimes de violence a été mise en place au siège de l'Union des Femmes de Djibouti (UNFD) en vue d'écouter, d'informer et d'orienter selon la demande, les femmes et jeunes filles victimes de violences vers des prises en charges adéquates. Elle a été inaugurée par le Président de la République de Djibouti SEM Ismail Omar Guelleh le 8 mars 2007 dans le cadre de la journée internationale de la femme.

La mission de la Cellule d'écoute, d'Information et d'Orientation (CEIO) est de prêter l'appui nécessaire aux filles et aux femmes victimes de déni de droits et des violences en les informant sur leurs droits fondamentaux et en les orientant vers les institutions et services appropriés avec facilitation d'accès.

### Framework de Service Opérationnel de la CEIO



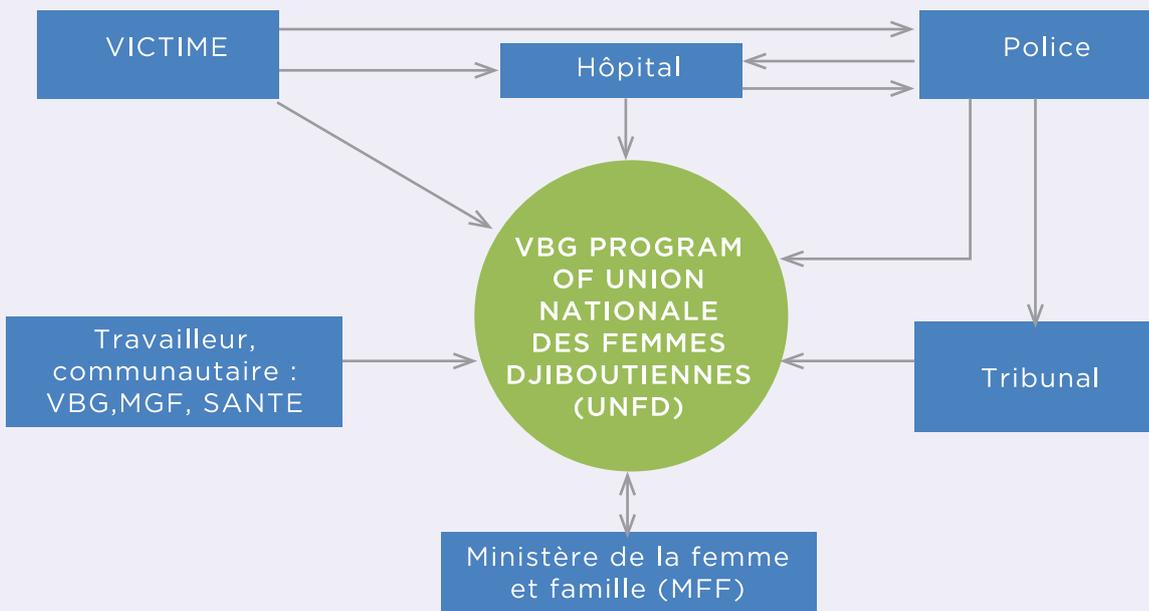
#### 4.4 Protocole de Référence National sur la Violence Basée sur le Genre (VBG)

Le système de référence national est un document d'orientation technique visant à garantir que toutes les victimes de violence basée sur le genre / de MGF reçoivent une

réponse rapide et complète des prestataires de services ; qui répondent à leurs besoins dès le premier point de contact. Cela comprendra des soins médicaux gratuits, un soutien psychosocial, des soins de protection, des services juridiques et une coordination.

#### 4.5 Coordination de Système Référence de la Violence Nationale, UNFD

##### Framework de Service Opérationnel de la CEIO



Source : Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (unfd)

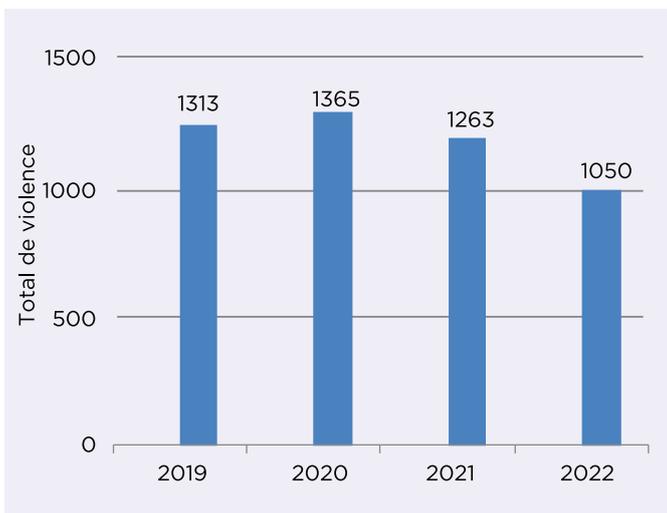
**Tableau 3 : Repartition de survivantes enregistrees a la ceio par type de vbg de 2014 a 2022**

Type de VBG	2019	2020	2021	2022
Agression physique	359	251	374	242
Chasse du domicile	0	0	0	0
Mariage force/precoce	4	1	10	4
Mgfs	0	1	1	0
Agression sexuelle	3	8	13	10
Viol/penetration	4	7	4	3
Enlevement/recrutement force	1	0	0	0
Deni de ressource/opportunités/service	535	335	448	689
Violence psychologique/emotionnelle	406	408	411	278
Fille/mere	0	0	0	34
Trafic humain/traite	1	0	2	0
<b>Total</b>	<b>1313</b>	<b>1365</b>	<b>1263</b>	<b>1050</b>

Source : Union Nationale Des Femmes Djiboutiennes (UNFD)

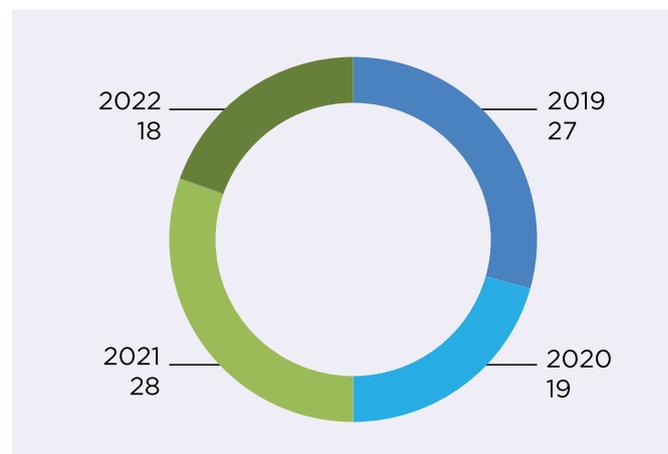
Selon les chiffres de la Cellule d'écoute, d'information et d'orientation (CEIO), le tableau 3 note que montre l'effectif d'une violence se définit ici comme étant le nombre de femmes qui rapportent au moins un cas dans la période du 2019 au 2022 (quatre ans).

L'effectifs précise des différents types de violences, qu'ils soient agression physique, agression sexuelle et d'autres violence. Le graphe si dessus révèle que les violences s'élèvent en 2020 à 1365 femme, suivie par 2019. Donc, on peut dire que la période de covid-2019 le cas de violence est augmentée.



**Graphique 4 : Répartition de Pourcentage des Violences Total par Année 2019-2022**

Source : Union Nationale des Femmes dJiboutiennes (UNFD)



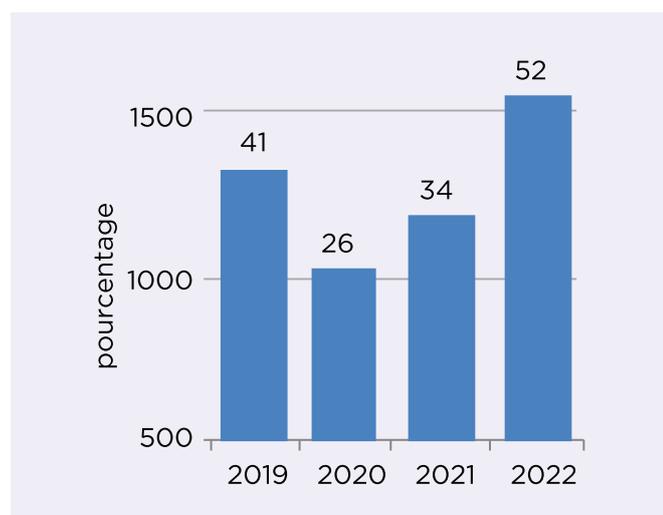
**Graphique 5 : Taux d'Aggression Physique Par Année 2019-2022**

Source : Union Nationale des Femmes dJiboutiennes (UNFD)

Dans l'analyse de la violence, la graphique3 ci-dessus affiche le taux d'agression physique au niveau national, il est observé que 28% sont en 2021, respectivement 27% sont en 2019 et presque paraît pour la période du 2020 et 2021.

Le déni de ressources est une forme de violence économique contre les femmes. Il est apprécié à travers la participation de la femme à la prise de décisions sur l'utilisation de l'argent qu'elle gagne et de celui de son conjoint ainsi que sur certaines décisions importantes dans le ménage.

Taux de déni de ressource/opportunités/service année 2019-2022, 52% de femmes ont déclaré Déni de Ressource/Opportunités/Service au cours de la période ci-dessus. Elles sont 41% de femmes en 2019 en 2020-2021 a diminué parce que c'était la période de covid-19 comme graphique affiche.

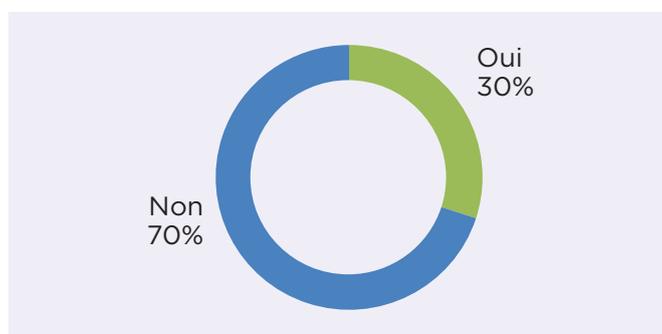


**Graph 6 : Taux De Déni de Ressource/ Opportunités/Service Année 2019-2022**

Source : union nationale des femmes djiboutiennes(UNFD)

## SECTION 5: CADRE STATISTIQUE SUR LE FEMINICIDE (L'ANALYSE DE LA DISPONIBILITE DES DONNEES VIOLENCE/FEMINICIDE) À DJIBOUTI

Cette partie, un questionnaire a été utilisé pour voir disponibilité des données femicide. Selon résultat de la question «Les données sur les violences faites aux femmes (femicide) liées au genre sont-elles disponibles dans les institutions ? », le graphique ci-dessous affiche 30%) des données sont disponibles dans les institutions cibles et 70% ne sont pas disponibles.



**Graphique 7: Pourcentage des données sur la (Femicide) aux femmes liées au genre qui sont disponibles dans les institutions**

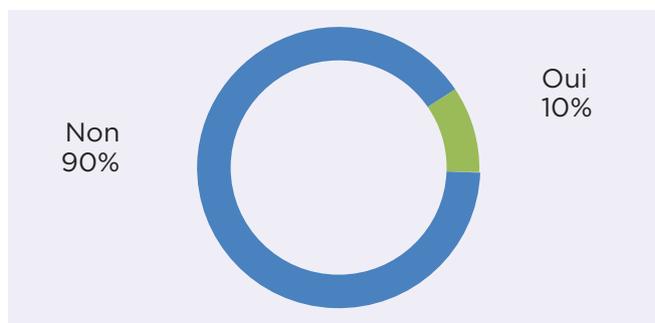
Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

Lors de résultat de teste, Les institutions demandent Pendant la collecte des données sur la victime les informations ci-dessous:

AGE	100%
EDUCATION	100%
LIEU D'EFFET	100%
OCCUPATION	100%

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

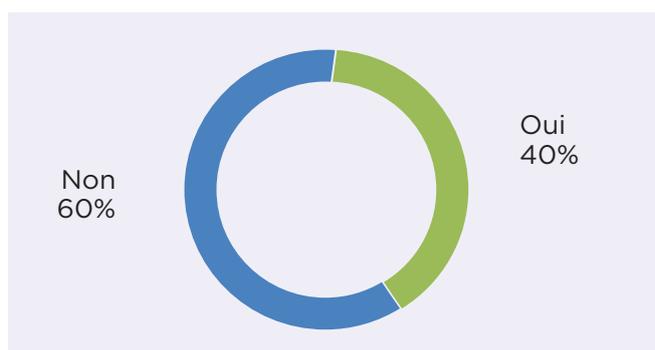
De l'examen d'existence un comité, un groupe de travail ou une plateforme visant à prévenir la violence à l'égard des femmes ou les violences faites aux femmes filles/féminicides liées inclus femicide (Graphique 2), il ressort que la 90% des institutions ont affirmé qu'il n'y a pas du comité existant pour la production des données et juste 30% des institutions ont répondu qu'il y a du comité.



**Graphique 8: Pourcentage d'existence un comité, un groupe de travail ou une plateforme visant à prévenir la violence à l'égard des femmes ou les violences faites aux femmes filles liées inclus femicide**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

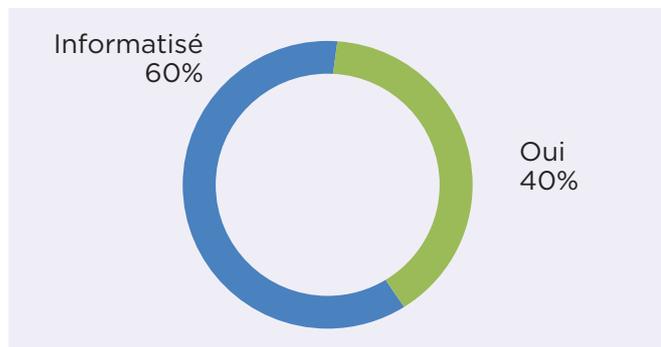
Le taux des institutions révèle que (40%) qui ont établi un partenariat avec d'autres agences/entités pour faire progresser la production, l'analyse et l'utilisation de données sur les violences faites aux femmes et de filles/féminicides liés au genre dans le pays avec d'Autres institutions pour progresser des données collectées. Cependant,60% ont montré qui ne collabore pas aucune institution.



**Graphique 9: Taux des institutions qui ont établi un partenariat avec d'autres agences/entités pour faire progresser la production, l'analyse et l'utilisation de données sur féminicides liés au genre dans le pays avec d'Autres institutions pour progresser des données collectées**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

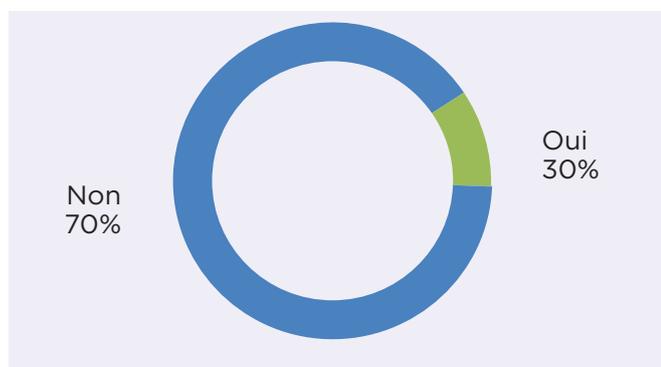
Sur la Graphique 10, On constate que 60% des données sont informatisées et 40% sont faites manuellement selon informations des institutions.



**Graphique 10 : Pourcentage des données sont informatisées ou manuelles**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

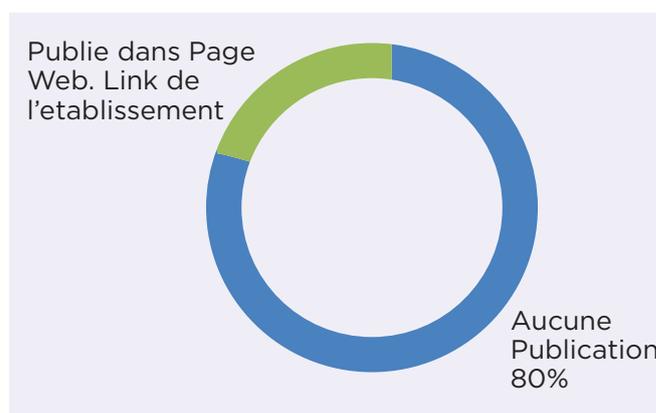
La disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité est primordiale dans le renforcement des capacités statistiques. Pour le résultat de l'échantillons de teste ,30% des institutions qui ont une personne responsable de la collecte/production de données sur les violences liés au genre (femicide) cependant 70% n'ont pas une personne chargée de la donnée.



**Graphique 11 : pourcentage des institutions qui ont une personne responsable de la collecte/production de données sur les violences liés au genre(femicide)**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

Graphique ci-dessous montre pourcentage des institutions qui fait la publication des données, l'étude a constaté que (80%) des inscriptions concernant publient et seulement (20%) font la publication des données.



**Graphique 12 : pourcentage(%) des données sur la féminicide publiées dans de format web site dans les institutions:**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

Graphique 13 montre que 30% des institutions de teste ont reçu une formation ou une assistance technique sur la collecte, l'analyse, le partage et la diffusion des violences faites aux femmes et de filles/fémicides/féminicides liés au genre quand, 70% ont déclaré qu'ils n'ont pas reçu une formation ou une assistance de la production de la statistique.



**Graphique 13: Pourcentage (%) des institutions selon renforcement de capacité humaine dans le domaine des statistiques sur la féminicide**

Source : Etude Teste de la Disponibilité des Données, 2023-2024

# SECTION 6: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

## 6.1 Conclusions

Cette étude a permis de faire à la fois un diagnostic institutionnel à travers une analyse des différents acteurs institutionnels de la statistique de féminicide. Surtout, la disponibilité des données de la féminicide en République de Djibouti.

- 1 L'étude a permis d'identifier toutes les institutions qui collectent des données de féminicide. Ainsi, voir image, les connaissances et les aptitudes des données sur la féminicide.
2. L'évaluation a identifié certains problèmes liés à l'accessibilité des données, toutes les institutions collectent des données mais les données ne sont pas analysées du point de vue du genre, et les rapports statistiques ne sont pas présentés dans un format accessible.
3. La police collecte des données homicides en manière général, mais il n'y a pas de rapport spécifique sur la féminicide
4. Dans l'ensemble, l'étude teste pilote a généré le cadre du statistique sur les violences basées sur le genre, qu'elles soient physiques, sexuelle ou émotionnelle, restent fréquemment observées à Djibouti en dépit d'une amorce de baisse de leur ampleur sur la période 2019- 2022

## 6.2 Recommendations

- Susciter plus d'engagement en faveur de la promotion des statistiques sur la féminicide en spécifique. Il est important que l'engagement du Gouvernement dans l'amélioration des données du statistique sur VBG;

- Mettre en place un cadre officiel fort de coordination, de concertation et de réglementation en matière d'informations statistiques du genre en général et particulièrement statistiques de féminicide en assurant la disponibilité des données
- Rendre fonctionnel la Division des statistiques de genre à travers la mise à disposition d'un personnel dédié
- Elaborer un plan de travail définissant les résultats et activités pour renforcer de statistiques de la féminicide
- Rendre fonctionnel le site web et prévoir un espace pour la publication des statistiques de la féminicide et les publications y afférentes
- Coordonner la complète des bases de données de la féminicide et autres utilisateurs extérieurs.
- La possibilité d'utiliser le mécanisme de coordination des données sur la filicide comme plate-forme pour des dialogues réguliers entre utilisateurs et producteurs doit être explorée une fois que ce mécanisme de coordination a été établi, la Meilleure compréhension des besoins des utilisateurs contribuera à accroître la pertinence, l'adoption et l'utilisation des statistiques de féminicide.
- Renforcer les capacités des structures institutions producteurs et parties prenantes pour assurer la production, analyses et la publication des données de féminicide

- Il est recommandé de résoudre les problèmes liés à l'accessibilité et à l'utilisation des données en améliorant de système des statistiques de genre à Djibouti, Une fois que les données nécessaires seront disponibles, il sera important que les publications officielles sur les statistiques de la féminicide soient produits
- Renforcer les capacités en équipements des services dans les institutions qui travaillent de féminicide en vue d'assurer leur opérationnalité.
- Une formation générale et un renforcement des capacités en matière de statistiques sexospécifiques et statistique de la féminicide soient dispensés à tous les niveaux de gouvernement et pour tous les acteurs de l'écosystème des données sexospécifiques.
- Renforcer les capacités des groupements des femmes pour des activités de sensibilisation par des pairs à travers la formation les responsables des associations féminines ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès d'ONU-FEMME dans le cadre des programmes de coopération afin qu'elle appuie la mise en place des systèmes efficaces du statistique sur la féminicide ;





UN Women East and Southern Africa Regional Office  
UN Gigiri Complex, UN Avenue;  
Block M, Ground Floor  
P.O. Box 30218- 00100 Nairobi, Kenya  
Tel: +254 20 762 4778

[africa.unwomen.org](http://africa.unwomen.org)

Email: [esaro.publications@unwomen.org](mailto:esaro.publications@unwomen.org)

 [unwomenafrica](https://www.facebook.com/unwomenafrica)

 [unwomenafrica](https://twitter.com/unwomenafrica)

 [unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)

 [unwomenafrica](https://www.instagram.com/unwomenafrica)